

## IV.

# Restitution

LA PAIX PROSPÈRE LÀ OÙ RÈGNE LA JUSTICE. Bien que la justice ne semble pas être la même pour les deux parties qui s'opposent lors d'un conflit, des mesures doivent être prises pour la rétablir, régler ses dettes et restaurer la vérité lorsqu'elle a été violée. Généralement, il ne suffit pas de se repentir pour avoir causé du tort à son voisin, le repentir doit s'accompagner d'une compensation.

La compensation est plus efficace lorsqu'elle est offerte librement par la partie coupable à ses victimes et non pas exigée comme le prix de la défaite. On peut comparer les dommages de guerre que l'Allemagne fut contrainte de payer à la France et à l'Angleterre, à la fin de la première guerre mondiale par le traité de Versailles, à la compensation que l'Allemagne paya après la deuxième guerre mondiale aux juifs et autres victimes des nazis. Dans le premier exemple où la compensation fut imposée à l'Allemagne, cela généra un ressentiment énorme incitant des appels à la vengeance qui se traduisirent directement par l'ascension d'Hitler. Dans le second exemple où l'Allemagne fit preuve d'un repentir sincère au sujet des crimes nazis, la compensation servit à développer de bonnes relations entre l'Allemagne et ses anciens ennemis.

Il s'agit donc d'un processus de paix selon lequel nous devrions offrir volontairement une restitution à ceux que nous avons attaqués, en l'accompagnant d'un repentir sincère pour les torts que nous leur avons causés. Il est également question des péchés que nous avons commis sans en être conscients, ou des dettes que nous avons héritées du passé, ou encore des erreurs pour lesquelles nous sommes responsables collectivement; nous pouvons également procéder à une restitution pour tout cela. Sun Myung Moon a développé ce concept dans un enseignement qu'il appelle «restauration par l'indemnité». Il enseigne que l'indemnité n'est pas un montant fixé à l'avance, comme une déclaration de sinistre, mais plutôt une volonté de donner, en fonction de ce qui pourra apaiser le cœur blessé de l'autre partie. Cette indemnité peut être modeste si l'ancien adversaire est disposé à pardonner, ou elle peut être élevée si les relations ont été tendues par des années de trahison et de méfiance.

La phrase «œil pour œil, dent pour dent» peut être adoptée selon sa signification biblique originelle, comme une méthode légale permettant de procéder à une restitution et elle est comprise ainsi dans le judaïsme. Les personnes savent d'une manière innée qu'elles devront rembourser le montant total de leur dette. La phrase est souvent citée à tort pourtant en tant que motif de vengeance. Il s'agit d'un sujet totalement différent. La vengeance par la partie blessée est une sorte de justice élémentaire, mais elle ne conduit pas à la paix. Elle ne fait que perpétuer le cycle de la violence. Les Écritures enseignent qu'il est préférable de pardonner.

Ô Toi qui habites le corps, fais-en sorte de réparer tout ce que Tu as fait.

*Hindouisme. Garuda Purana 2.35*

Le Jour de l'Expiation [Yom Kippour] expie les péchés contre Dieu, et non les péchés contre l'homme, à moins que la

personne blessée n'ait été apaisée.

*Judaïsme.* Mishnah, Yoma 8.9

Sama'a demanda à l'imam Ali s'il existait un moyen de se repentir pour celui qui commet un meurtre prémédité. Il répondit: «Non, à moins qu'il ne paie le prix du sang aux parents de la personne assassinée, qu'il libère un esclave, jeûne pendant deux mois consécutifs, demande pardon à Dieu et offre des prières volontaires. S'il fait cela, j'espère que sa repentance sera acceptée.»

Sama'a demanda: «Et s'il n'a pas d'argent?» Il répondit: «Alors il devrait en demander aux musulmans pour qu'il puisse payer le dédommagement à ses parents.»

*Islam chiïte.* Hadith

Mais si malheur arrive, tu paieras vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure.

*Judaïsme et christianisme.* Exode 21.23-25<sup>1</sup>

Nous leur avons prescrit, dans la Tora: vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion; mais celui qui abandonnera généreusement son droit obtiendra l'expiation de ses fautes.

*Islam.* Coran 5.45

Si tu apaises une grande querelle en laissant un petit grief  
Tu ne saurais faire du bien  
Le Sage tient en main le rôle débiteur

Sans rien exiger du prochain  
Quiconque a la Vertu,  
soulage son semblable  
Qui ne l'a point le charge en vain  
La Voie du Ciel étant  
sans préférence propre  
Comble toujours l'homme de bien.

*Taoïsme.* Tao-té-king 79

Quiconque par de bonnes actions couvre le mal fait, celui-là illumine le monde comme la Lune hors des nuages.

*Bouddhisme.* Dhammapada 173

Si quelqu'un a, en effet, fait des actes de méchanceté, mais qu'il change ensuite ses habitudes et se repent, et se décide à ne rien faire de mauvais, mais à pratiquer avec respect tout ce qui est bon, il est sûr à la longue d'obtenir la bonne fortune – cela s'appelle «changer la calamité en bénédiction».

*Taoïsme.* Traité sur la réponse et la rétribution 5

Si je dis au méchant: «Tu mourras certainement», et qu'il se détourne de son péché, pratique le droit et la justice, s'il rend le gage, restitue ce qu'il a volé, s'il marche selon les lois de la vie, en évitant de faire le mal, il vivra certainement, il ne mourra pas; aucun des péchés qu'il a commis ne sera retenu contre lui; il a accompli le droit et la justice; il vivra.

*Judaïsme et christianisme.* Ézéchiel 3.14-16

Survint un homme appelé Zachée; c'était un chef des collecteurs d'impôts et il était riche. [...] Mais Zachée, s'avancant, dit au Seigneur: «Eh bien! Seigneur, je fais don aux pauvres de la moitié de mes biens et,

1. Exode 21. 23-25: Il existe des directives pour établir un jugement lors d'un procès et non pas une sanction permettant de se venger. Dans le judaïsme moderne, les peines ont été remplacées par des équivalences financières.

si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui rends le quadruple.» Alors Jésus dit à son propos : «Aujourd'hui, le salut est venu pour cette maison.» *Christianisme. Luc 19,2,8-9*

### *Enseignements de Sun Myung Moon*

Que la providence de la restauration exige un paiement sous forme de restitution ou d'indemnité fait partie de la formule de Dieu. L'indemnité purifie le passé et ouvre une nouvelle opportunité de développement. Pour quelle raison devons-nous procéder à une restitution? Parce qu'il est nécessaire de nous dédouaner des péchés appartenant au passé et, à la fois de nous séparer de Satan, qui accuse les personnes nuit et jour, sur la base des péchés qu'elles ont commis.

Cette formule s'applique non seulement à nous-mêmes en tant qu'individus, mais également à tout ce dont nous faisons partie. Chacun de nous n'est pas seulement un individu vivant actuellement, mais aussi un descendant qui a hérité des fruits de l'histoire. Chacun de nous se situe face à la providence divine, pas uniquement en tant qu'individu, mais comme un représentant du monde entier.

(99.1, 64-65, 18 septembre 1978)

La restauration par l'indemnité signifie qu'il faut restaurer ce qui a été perdu au regard des statuts originels. Si vous perdez la santé en tombant malade, il vous faut, à partir de la maladie, recouvrer la santé. C'est la raison pour laquelle l'Ancien Testament enseigne que la restitution doit appliquer la formule «œil pour œil, dent pour dent».

(252.128, 14 novembre 1993)

Dans un tribunal, un accusé qui fait preuve de repentir sincère et de bonne volonté en acceptant de réparer son crime bénéficie de la mansuétude du juge et du procureur... quelle que soit la nature du crime qu'il a commis, s'il fait consciencieusement des efforts pour s'en sortir et réparer ses erreurs, il pourra obtenir le pardon. Mais si cette personne joue les fortes têtes en déclarant qu'elle n'a rien fait de répréhensible, elle n'aura aucune chance d'être pardonnée.

(104.279, 1<sup>er</sup> juin 1979)

Si vous dites ou faites quelque chose qui incidemment blesse votre ami, cette action pourrait nuire à votre amitié. Ce genre de situation s'applique également à un couple marié chez qui un léger affront peut devenir une cause de divorce. Si vous vous trouvez dans cette situation, clarifiez celle-ci, débattrez du problème avec votre conjoint et faites en sorte que la personne en tort fasse amende honorable. Vous ne pouvez pas ignorer simplement le sujet en l'enterrant, sinon, ce point de désaccord demeurera toujours entre vous.

Il en est de même lorsqu'une guerre a lieu entre deux nations. Il devrait y avoir une sorte de jugement pour déclarer quel pays est dans son tort. Le pays en tort devrait volontairement indemniser la nation qui a été agressée afin de résoudre l'objet de leur hostilité.

(89.116-17, 1<sup>er</sup> novembre 1976)

Dans la Bible, un roi pardonna à l'un de ses serviteurs les dettes que celui-ci avait contractées. Mais lorsque le serviteur s'en retourna, il réclama le paiement de ceux qui lui devaient de l'argent. Constatant cela, le roi exigea que le serviteur lui rembourse la dette qu'il lui avait préalablement remise, et ce avec des intérêts. Telle est la loi de la cause et de l'effet. La Bible enseigne également que le fait de donner à boire, ne serait-ce qu'un verre d'eau fraîche, au plus petit ne restera pas vain. Ce sont des leçons sur la manière dont nous devons régler nos dettes.

(85.35, 2 mars 1976)

Si vous devez quelque chose à quelqu'un, vous devenez son obligé, sinon vous périrez. Vous ne pouvez établir votre position que dans la mesure où les autres ne pourront la mettre en accusation, quelle que soit leur volonté d'y parvenir.

(La voie de la volonté de Dieu 3.4)

La légalité vengeresse qui déclare : « Une vie pour une vie, un œil pour un œil, une dent pour une dent, une main pour une main, un pied pour un pied, une brûlure pour une brûlure, une blessure pour une blessure, une éraflure pour une éraflure » ne peut émaner du caractère du Créateur, Dieu. Il est le Dieu de l'amour et du pardon.

(13.124.202, 15 février 1983<sup>1</sup>)

Dieu me soutient parce que j'aime même ceux qui s'opposent à moi. Je ne cherche pas à me venger de mes ennemis. Je n'exige pas un œil pour un œil, une dent pour une dent, une vie pour une vie. J'accepte tous les coups et essaie de les digérer avec amour.

(168.204, 20 septembre 1987)



1. *Le 15 février 1983* : Bien qu'il ne soit pas dans la nature de Dieu d'exiger un remboursement strict, il est dans la nature des êtres humains maltraités de l'exiger. Dieu a établi la loi pour que la paix règne au sein de la communauté et pas uniquement pour que l'on se réconcilie avec Lui.